

PRÉSIDENTENCE

Direction Juridique et
d'Administration
Générale

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 00

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 31773-2018/5-
ISP/DJA

ANNÉE 2018
N° 25-2018/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine
du vendredi 9 novembre 2018

Le **vendredi 9 novembre 2018 à midi**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Blaise, rapporteur de la commission, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 28345-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la participation de la province Sud au capital de la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) SOCIÉTÉ DE TÉLÉVISION RADIO (STR) ;
- **rapport n° 32455-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n°1 au contrat de développement Etat / province Sud 2017-2021 ;
- **rapport n° 32002-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017/2021, commune de Païta.

Présents :

M. Philippe Blaise, M. Philippe Dunoyer, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Ithupane Tiéoué.

Absents :

M. Grégoire Bernut, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Monique Jandot, M. Yoann Lecourieux.

Procurations* :

Mme Monique Jandot donne procuration à M. Philippe Dunoyer.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;
M. Dominique Molé, troisième vice-président de la province Sud.

L'administration était représentée par :

Mme Sylvie Aubert, chargée de mission à la Cellule de coordination des contrats de développement (SG/CMSG) ;
M. Glen Aymard, bureau du plan et des opérations sous contrat (SAB/DFI) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale (SGA-EJVS) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DJA) ;
M. Alexandre Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;

Mme Julie Brianchon, responsable du bureau du plan et des opérations sous contrat (SAB/DFI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DJA) ;
M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud ;
Mme Christelle Lopere, chargée d'études juridiques (SAJR/DJA) ;
M. Serge Newland, directeur de cabinet du président de l'assemblée ;
Mme Maud Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA).

Participait également aux travaux de la commission en sa qualité d'intervenant extérieur :
M. Laurent Lebrun, directeur général de la société anonyme d'économie mixte (SAEML) Société de Télévision Radio (STR).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 28345-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la participation de la province Sud au capital de la société d'économie mixte locale (SAEML) SOCIÉTÉ DE TÉLÉVISION RADIO (STR).

I : L'historique :

La société de télévision radio (STR) a été créée sous forme de SAEML par la province Nord en 2011. Elle a obtenu sa première autorisation de diffusion par le conseil supérieur de l'audiovisuel (CAS) en janvier 2013 et a commencé à diffuser le 9 décembre 2013. L'autorisation d'émettre a été reconduite par le CSA pour cinq ans le 22 février 2018 soit jusqu' au 21 février 2023.

Cette SAEML porte la chaîne de télévision Caledonia dont l'ambition est d'être la chaîne de télévision locale de référence en Nouvelle-Calédonie, en complémentarité de la chaîne de télévision nationale NC la 1ère.

Jusqu'à ce jour, le financement de Caledonia est assuré par des conventions d'objectifs et de moyens signées par la province Nord et, de manière résiduelle, par quelques communes.

La province Nord a financé la mise en place de l'outil ainsi que sa montée en puissance, mais a dès le départ souhaité ouvrir aux autres collectivités calédoniennes le capital de la société dans la mesure où cette chaîne de télévision s'adresse à l'ensemble de la population calédonienne. En effet, son rôle est aujourd'hui reconnu comme positif, objectif et donnant la parole à toutes les sensibilités politiques calédoniennes dans un souci de l'indépendance journalistique et du pluralisme. Ce projet a su s'imposer dans le paysage audiovisuel calédonien, contrairement au projet audiovisuel NC9 porté par une association sur la base d'une double rédaction (sensibilité non indépendantiste et indépendantiste) qui n'a pas abouti.

II : La ligne éditoriale de Caledonia :

Caledonia est une chaîne généraliste qui fait la part belle à l'information, à travers son journal télévisé, ses magazines thématiques et ses documentaires.

La ligne éditoriale de cette dernière est centrée sur la Nouvelle-Calédonie et elle se veut être le reflet de la vie calédonienne, que ce soit en brousse comme dans l'agglomération. Le slogan de la télévision étant « la télé qui nous rapproche ». Caledonia souhaite donc s'adresser à tous les calédoniens quels que soient leur âge, leur province, leur origine et leur opinion et se veut créatrice de lien social.

En ce sens, des efforts ont dernièrement été portés sur la couverture d'évènements locaux comme la foire de Bourail et de Koumac, le championnat de super league de football en 2017, l'élection de miss Calédonie, diverses conférences et tout dernièrement la visite du président de la République.

Enfin, il convient de mettre également en valeur l'intégration régionale de cette chaîne au sein du réseau Pasifika (partenariats avec le Vanuatu, la Polynésie française, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

III : L'audience :

Ces objectifs ont permis d'enregistrer une forte progression de l'audience entre 2016 et 2017. Caledonia est devenue ainsi la quatrième chaîne la plus regardée, avec 12,8 % d'audience cumulée en pénétration, du lundi au vendredi (+ 6,8 points par rapport à 2015 et + 2,5 points sur un an). Le nombre de téléspectateurs a plus que doublé en 2 ans, passant de 12 700 individus en 2015 à 28 300 en 2017, sur un jour moyen de semaine du lundi au vendredi (Source : MEDIAMETRIE / L'audience de la TV en Nouvelle-Calédonie / Septembre – Octobre 2017). Ce sont plus de 28 000 téléspectateurs qui étaient en septembre 2017 devant Caledonia au moins une fois par jour.

2. Principaux résultats

Audience cumulée en pénétration – PALMARES DES CHAINES



Lundi-Dimanche/ 00h-24h / Cible ensemble 13 ans et+

	Septembre 2015	Septembre 2016	Septembre-Octobre 2017
TOTAL TV	81,5%	82,1%	79,2%
NOUVELLE CALÉDONIE 1ère	52,4%	48,0%	45,1%
TF1	14,4%	14,9%	16,3%
FRANCE 2	16,1%	15,0%	14,5%
CALEDONIA	6,2%	9,5%	11,9%
FRANCE 4	11,6%	10,9%	11,3%
M6	9,9%	7,9%	9,9%
FRANCE 24	8,0%	8,8%	9,0%
CANAL +	9,8%	9,7%	8,9%
FRANCE 3	9,4%	9,2%	7,6%
ARTE	10,8%	8,6%	7,4%
FRANCE Ô	9,9%	7,4%	6,5%
FRANCE 5	5,0%	6,0%	4,8%
NOVELAS TV	-	3,3%	3,5%
DISCOVERY CHANNEL	2,4%	ND	2,7%
LCI	2,7%	3,0%	2,5%
NATIONAL GEOGRAPHIC CHANNEL	ND	ND	2,4%
NRJ 12	2,8%	2,7%	2,3%
CANAL+ SPORT	2,7%	ND	2,2%
VOYAGE	ND	ND	2,2%

ND: Non disponible (audience cumulée < 2%)

Source: Médiamétrie - Nouvelle Calédonie - Septembre-Octobre 2017
Ensemble 13+ - Lundi-Dimanche - 00h-24h
Copyright Médiamétrie - Tous droits réservés

06/11/2017 | 13

Cette forte augmentation de l'audience TV continue de s'accompagner d'un très fort développement de l'audience numérique, notamment sur Facebook, réseau social leader en Nouvelle-Calédonie (160 000 comptes). Les vidéos des programmes de la chaîne postées sur Facebook depuis le 1er janvier 2016 ont réalisé 12,5 millions de vues, et le compte Facebook compte plus de 52 000 personnes qui suivent son fil d'actualités.

La chaîne est présente sur YouTube. Le JT et les émissions y sont postées et permettent de générer du trafic sur les réseaux sociaux.

IV : Une chaîne autonome :

Le fait d'être entièrement autonome et de ne dépendre pour la diffusion de la chaîne que de ses propres moyens permet à Caledonia une souplesse et une capacité de réagir aux événements ainsi que de s'adapter et d'apporter des réponses aux attentes du public calédonien.

Une station d'émission équipée d'une parabole « uplink » pointée sur Intelsat 18 envoie le signal depuis Koné depuis le 1er mars 2017. Depuis que ces installations sont opérationnelles, les opérations techniques ne dépendent plus de Paris. Cette configuration permet une complète

autonomie technique et par conséquent une plus grande souplesse. Elle permet notamment une prise d'antenne en direct très facilement. La distribution de la chaîne par satellite se fait au sein du bouquet de Canal + constitué à Paris. Il est donc toujours nécessaire de poursuivre l'envoi du signal à Paris car 50 % des téléspectateurs passent par Canal+.

L'équipe actuelle comprend 31 salariés dont 21 journalistes. Il s'agit pour la majorité d'entre eux d'un premier emploi. La moyenne d'âge de cette équipe qui reflète la diversité de la société calédonienne est de 30 ans. La rédaction se trouve à Koné avec 13 journalistes et le bureau de Nouméa comprend 8 journalistes.

Les journalistes reporters d'images sont équipés de matériels de tournage et de montage classiques auxquels s'ajoutent des smartphones permettant d'effectuer des prises de vue directement adaptées aux réseaux sociaux. Des équipements complémentaires aux smartphones permettent de disposer d'un studio mobile composé d'iPhones et de tablettes. Il s'agit d'une des premières régies mobiles avec smartphone. La rédaction a été formée au mobile journalisme et aux réseaux sociaux. L'équipe dispose désormais d'un car-régie.

V : La participation de nouveaux actionnaires au projet dont la province Sud :

La participation de la province Sud au capital de cette SAEML ainsi que le versement d'une subvention annuelle estimée à 100 millions en année pleine permettra à la chaîne de diversifier ses sources de financement. La SAEML STR a réalisé depuis fin 2015 un gros travail de rationalisation et d'analyse de la performance : désormais les charges annuelles sont de l'ordre de 500 millions en format minimal. En 2017 Caledonia a baissé ses coûts de fonctionnement de - 23 % par rapport à 2015.

A titre de comparaison, la chaîne polynésienne Tahiti Nui TV a des coûts de fonctionnement d'environ un milliard.

Cet apport permettra aussi à Caledonia de renforcer son implantation sur l'agglomération de Nouméa avec le développement de l'antenne avec un studio et un plateau en vitrine.

La province des Îles Loyauté a également inscrit les crédits nécessaires lors d'un vote en assemblée au mois de septembre pour l'entrée en capital de Caledonia pour cinquante millions de francs. La SAEML passera donc d'un statut provincial à un statut interprovincial.

VI : L'apport spécifique de la province Sud :

La participation financière de la province Sud d'un montant de 87 200 000 francs CFP va permettre l'acquisition de 8 720 actions d'une valeur nominale de 10 000 francs l'action.

Afin de respecter la règle imposant aux SAEML d'être détenues à au moins 15 % par des sociétés de droit privé, PromoSud sera également invitée à participer à cette augmentation de capital, à l'instar du dispositif mis en place par la province Nord avec la SEM Nord Avenir.

L'entrée en capital se fera en deux fois : la première moitié au moment de l'acquisition des nouvelles actions émises et le solde en 2019.

Le pourcentage détenu par la province Sud après augmentation de capital et qui sera fixé au terme de la période de souscription dépendra de volonté de participation ou non d'autres partenaires publics et privés.

Parallèlement, 50 millions ont été inscrits en crédits de fonctionnement au budget supplémentaire 2018, lesquels permettront, une fois la province entrée au capital de la société, de signer avec elle une convention d'objectifs et de moyens.

VII : Une évolution de la gouvernance :

Cette entrée en capital fera évoluer la gouvernance avec :

- Une augmentation du nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration (de 9 à 13) avec une répartition des sièges en fonction du capital détenu d'un représentant pour 2 000 actions pour les collectivités territoriales ou leurs groupements et un représentant par tranche entière de 1 500 actions pour les actionnaires autres que les collectivités territoriales et leurs groupements. La province Sud disposerait donc de 4 sièges au conseil d'administration. Les collectivités dont la participation serait inférieure à 2 000 actions seraient regroupées dans un collège qui désignera son représentant au conseil d'administration comme le prévoit les statuts de la SAEML.
- L'abandon de la voix prépondérante du président.
- La mise en place d'une majorité qualifiée à 75 % au sein du conseil d'administration pour les grandes décisions impactant la vie de la chaîne :
 - la modification de l'objet social, de la forme sociale ou de la structure des organes sociaux de la Société,
 - toute opération de réduction du capital non motivée par des pertes ou d'amortissement du capital de la Société,
 - la nomination de la Direction Générale (directeur général et directeur général délégué),
 - le recrutement du Directeur des Programmes,
 - les règles de fonctionnement et la composition du Comité des Programmes,
 - la modification de la politique de rémunération des salariés de la Société,
 - l'approbation de la ligne éditoriale,
 - l'approbation des conventions et des avenants de ces dernières à conclure avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA),
 - toutes opérations significatives non prévues dans le budget de la Société d'une valeur supérieure à dix millions de francs (10.000.000 XPF),
 - toute mise en gage d'un actif de la Société ou de l'une de ses filiales d'une valeur supérieure à dix millions de francs (10.000.000 XPF).

VIII : Le phasage des actions à réaliser par les collectivités et la SAEML STR :

La province Nord a délibéré en date du 14 septembre 2018 pour permettre au conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de statuer sur ces questions.

L'assemblée générale extraordinaire de la SAEML viendra approuver, le 29 octobre 2018, l'augmentation de capital de la société et les modifications statutaires envisagées.

La province Sud doit quant à elle délibérer sur son entrée en participation dans le capital de la SAEML et désigner ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

En cas d'approbation de la participation de la collectivité au capital de la SAEML par l'assemblée de la province, une première tranche de 43 600 000 francs CFP sera versée au moment de l'acquisition des nouvelles actions émises et le solde restant, soit un montant de 43 600 000 francs CFP dans le cadre du budget primitif de 2019.

Il appartiendra ensuite au conseil d'administration de la SAEML de constater la réalisation de l'augmentation du capital.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

Une présentation de la situation de Caledonia et de ses projets a été faite par M. Laurent Lebrun, suivie d'un échange avec les conseillers.

M. Michel a indiqué qu'il est proposé de débattre des conditions d'entrée au capital de la Société de Télévision Radio (STR), tout en sachant que la province des îles Loyauté devra également délibérer sur le sujet. Ainsi, il a précisé les raisons de cette proposition par l'exécutif à la séance d'assemblée. D'une part, il s'agit d'entrer au capital de ce média pour consolider sa dimension à l'échelle « pays » en étant présent à la fois au capital et au sein du conseil d'administration de cette chaîne. D'autre part, au travers de dispositions particulières, il s'agit également d'être partie prenante aux décisions stratégiques intéressant le média. De plus, cette entrée au capital permettra à Caledonia de se consolider et de déployer son activité, en particulier la couverture médiatique, au niveau de la province Sud.

M. Blaise a souhaité connaître les modalités de participation financière de la province Sud à la STR. En réponse, M. Kerjouan a indiqué qu'actuellement, la STR est sous contrat avec la province Nord dans une convention d'objectifs et de moyens jusqu'au 31 décembre 2019. Cette convention s'appuie sur le principe d'une subvention d'équilibre permettant de couvrir les pertes de la société. Dans le projet proposé, la province Sud apportera effectivement une partie des fonds nécessaires pour équilibrer le fonctionnement de la société. Une inscription budgétaire d'un montant de 50 millions de francs CFP a déjà été réalisée au budget primitif 2018. Puis, il sera proposé un montant de 100 millions de francs CFP au projet de budget pour 2019 au titre du soutien de la collectivité au fonctionnement de l'activité de la chaîne.

Avec l'augmentation de capital de la société à 103 millions de francs CFP, M. Blaise a souligné que la participation au capital par la province Sud serait à hauteur de celle de la province Nord, avec 8720 actions. Signalant le fait que la participation au déficit est proportionnelle à la part de capital, M. Blaise a souhaité avoir des précisions sur la participation financière à long terme de la province Sud au vu du modèle économique de la STR. En effet, la chaîne repose essentiellement sur une aide publique, de l'ordre de 450 millions de francs CFP par an, dégageant peu de recettes avec un résultat négatif de 44 millions. Dans ce contexte, et au vu de l'écart entre le montant de la participation de la province Sud et le montant de l'aide, la province Nord, ayant le même capital que la province Sud, pourrait demander à cette dernière de revoir le montant de la participation à la hausse. En réponse, M. Michel a indiqué qu'au travers de l'aide des nouvelles collectivités actionnaires souhaitée par la province Nord, l'objectif est d'équilibrer dans la durée l'exploitation de la chaîne en la faisant monter en puissance et en améliorant ses recettes. Il s'agit donc d'une restructuration en terme de dépenses pour rentrer dans un budget de l'ordre de 500 millions de francs CFP. Par conséquent, la participation de la province Sud serait tenue à terme et à hauteur de ce qui est prévu, indépendamment de l'entrée au capital et de l'augmentation de capital.

En outre, M. Lebrun a souhaité apporter des informations complémentaires sur le financement de Caledonia. Ce financement est assuré principalement par des subventions publiques de la province Nord dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens, mais également plus modestement par des communes, de l'ordre de 3 millions par commune. M. Lebrun a fait savoir que la difficulté rencontrée porte sur le marché publicitaire qui n'est pas suffisant pour financer significativement une télévision de pays, et que celle-ci doit donc s'en remettre aux aides des collectivités.

M. Blaise a souhaité savoir s'il est également prévu de faire entrer la province des îles Loyauté au capital de la STR et à quelle hauteur. M. Lebrun a indiqué qu'un vote se fera à ce sujet à la séance d'assemblée de la province des îles Loyauté le 20 décembre 2018. En cas de participation, la province des îles entrerait alors au capital à hauteur de 50 millions de francs CFP, et apporterait une contribution qui reste à négocier.

Mme Tiéoué a souhaité savoir ce qui est fait par Caledonia pour diversifier les sources de recettes, en évoquant notamment la possibilité de passer des conventions avec d'autres sociétés de télévision françaises, ou même étrangères, pour toucher un marché de téléspectateurs plus vaste. Au sujet des sources de financement complémentaires, M. Lebrun a répondu que la chaîne est actuellement adhérente de la plateforme de diffusion française MyVideoPlace qui permet de poster des sujets d'actualité et de les monétiser. La recette est alors partagée entre le diffuseur,

la plateforme publicitaire et la télévision qui a fourni le contenu. Une autre démarche à plus long terme consiste à retravailler avec une société de production française les magazines de la chaîne pour les transformer en documentaires, et ainsi les mettre en vente sur le marché mondial. Toutefois, M. Lebrun a précisé que les revenus potentiels issus de ces ventes ne seraient pas significatifs. Concernant les accords avec les télévisions, M. Lebrun a indiqué que la chaîne possède un accord avec la télévision du Vanuatu (VBTC), mais au bénéfice de cette dernière car la chaîne Caledonia est fournie gratuitement à la VBTC pour une diffusion sur la TNT du Vanuatu. Cependant, certains annonceurs calédoniens ayant des intérêts au Vanuatu pourraient trouver un avantage à ce partenariat. Cet accord comporte également un système d'échange de programmes entre les deux télévisions. Par ailleurs, Caledonia a intégré le réseau Pasifika TV qui est une organisation soutenue par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Cette intégration permet de bénéficier gratuitement de tous les flux des télévisions des territoires du pacifique sud.

Dans la discussion générale, M. Blaise a rappelé son inquiétude par rapport au fait que la province Sud pourrait être amenée à augmenter significativement sa participation financière à long terme, selon le principe de proportionnalité de la contribution au déficit. Par conséquent, M. Blaise a indiqué que l'inscription au budget de 100 millions de francs CFP au titre de la participation au fonctionnement de la STR ne lui semble pas suffisante.

Mme Tiéoué a salué la volonté politique de l'exécutif provincial qui est de soutenir ce média ayant un rôle de lien social, dans lequel les calédoniens se retrouvent.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 7 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission (M. Philippe Dunoyer, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Ithupane Tiéoué).

Au nom du groupe Les Républicains Calédoniens, M. Philippe Blaise s'est abstenu au vote de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

D'un commun accord, les membres de la commission ont décidé de commencer par l'examen du rapport n° 32002-2018/1-ACTS avant celui du rapport n° 32455-2018/1-ACTS.

- **rapport n° 32002-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017/2021, commune de Païta.

La commune de Païta sollicite la mise en place d'un avenant au contrat d'agglomération 2017-2021 pour un redéploiement de crédits entre opérations comme suit :

- Abandon de l'opération « I-4-1 : infrastructures – voie primaire d'accès Boulevard Sud », d'un montant total de 1 250 000 000 XPF dont une part province Sud de 187 500 000 XPF, la commune arguant d'une dégradation des finances communales ne permettant d'engager une opération d'une telle ampleur.
- Réduction de la fiche opération « III-4-1 : aménagement de la plaine des sports » de 340 000 000 XPF à 80 000 000 XPF, ce montant correspondant à la sous opération de construction d'un skate park lancée en 2018.
- Fusion des fiches opérations de fonctionnement « III-4-2 : Programme d'actions pour la jeunesse » et « III-4-3 : Continuité éducative » afin d'obtenir une plus

grande souplesse et une meilleure fongibilité dans l'utilisation des crédits de l'Etat.

- Ajout de l'opération « I-4-2 Voies primaires d'accès et assainissement » à hauteur de 687 600 000 XPF dont une part province Sud de 83 100 000 XPF, scindée en plusieurs sous-opérations permettant :
 - La réalisation d'une étude de maillage car si l'impact à long terme notamment du projet Ondémia Grand Parc ne peut totalement être intégré par la requalification des réseaux actuels, l'adaptation des liaisons routières existantes est nécessaire à l'aménagement du secteur. Coût de cette sous-opération : 20 000 000 XPF dont une part province Sud de 3 000 000 XPF (15%) ;
 - La création d'une liaison routière de gabarit primaire (ZIZA - RT1) visant à absorber les trafics routiers générés par la fréquentation des écoles municipales du secteur, du Collège Louise Michel et les futurs flux inhérents aux lotissements Niaoulis et Durango ainsi que ceux liés aux deux Maisons de retraite en cours sur cet axe. Coût de cette sous-opération : 260 000 000 XPF dont une part province Sud de 39 000 000 XPF (15%) ;
 - Des travaux d'assainissement sur la route du Mont-Mou. Coût de cette sous-opération : 257 600 000 XPF dont une part province Sud de 38 640 000 XPF (15%) ;
 - Le redimensionnement de la route de l'abattoir au moins jusqu'à la Caserne des pompiers et l'aménagement du carrefour sur la RT1 visant à améliorer l'assainissement et à mieux connecter ce quartier. Coût de cette sous-opération : 150 000 000 XPF dont une part province Sud de 2 460 000 XPF (1,64%) ;

Les taux différenciés à la sous-opérations résultent de l'équilibre financier global à maintenir pour chaque partenaire financier au regard de la maquette contractualisée initiale.

- Ajout de l'opération « I-4-3 : Renforcement des services publics et des espaces de mixité fonctionnelle » à hauteur de 320 000 000 XPF dont une part province Sud de 38 400 000 XPF, scindée en plusieurs sous-opérations permettant :
 - La réalisation d'un marché municipal en centre-ville. Coût de cette sous-opération : 120 000 000 XPF dont une part province Sud de 18 000 000 XPF (15%) ;
 - Le réaménagement des deux pôles de centralité urbaine que sont le centre-ville de Païta et Tontouta. Coût de cette sous-opération : 37 000 000 XPF sans participation provinciale ;
 - Un aménagement de la plaine des sports dédié aux familles afin de maintenir la mixité d'usage de ce lieu (Réalisation de toilettes publiques - Réalisation de chemins modes doux et parcours de santé - Aires de pique-nique - Constructions de jeux d'eau). Coût de cette sous-opération : 108 000 000 XPF dont une part province Sud de 16 200 000 XPF (15%) ;
 - Des aménagements de sécurisation de la pratique fédérale du sport et gestion des conflits d'usage (aménagement des équipements de Rugby dont sanitaires et vestiaires dédiés ainsi que clôture et filets de protection). Coût de cette sous-opération : 55 000 000 XPF dont une part province Sud de 4 200 000 XPF (7,64%).

Les taux différenciés à la sous-opérations résultent de l'équilibre financier global à maintenir pour chaque partenaire financier au regard de la maquette contractualisée initiale.

- Ajout de l'opération « V-4-2 : Construction d'une école » permettant l'ouverture de 12 classes supplémentaires en 2021 afin de répondre à la forte augmentation des effectifs du secteur du collège de Païta Nord. Coût de cette sous-opération : 700 000 000 XPF dont une part province Sud de 105 000 000 XPF (15%).

A la demande de la commune de Païta, et afin de laisser inchangé le montant global de la participation financière de la province, le taux d'intervention de la collectivité a été ajusté pour chaque opération, et est parfois inférieur au taux initial (15%).

Cet avenant ne modifie pas l'enveloppe financière initiale de la part provinciale.

S'agissant d'annulation d'opération, création de nouvelles opérations et redéploiement de crédits entre opérations, un avenant est nécessaire.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Dans la discussion générale, s'agissant de la réorientation des choix de la commune de Païta, Mme Tiéoué a indiqué sa satisfaction concernant l'abandon du projet du boulevard Sud. Cependant, elle a déploré le fait qu'aucun investissement ne soit prévu dans le contrat pour les quatre tribus de Païta que sont Naniouni, N'dé, Bangou et Col de la Pirogue St Laurent. Elle a signalé en particulier le manque d'aménagement des sections qui desservent les tribus de N'Dé et de Naniouni.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Philippe Blaise, M. Philippe Dunoyer, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Ithupane Tiéoué.).

- **rapport n° 32455-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n°1 au contrat de développement Etat / province Sud 2017-2021.

A l'issue de la seconde année d'exécution dudit contrat, il apparaît que des modifications doivent être apportées à certaines opérations soit en réponse à l'évolution des opérations elles-mêmes soit pour répondre à des contraintes d'ordre réglementaire édictées par l'Etat.

➤ Opération II-1 Habitat aidé :

Suite à l'adoption du Code des aides à l'habitat de la province Sud, dans le cadre de la rénovation de l'habitat individuel, les avances remboursables qui, antérieurement venaient compléter une subvention, constituent aujourd'hui la totalité de l'aide financière accordée.

En conséquence, la participation de l'Etat à cette opération « Habitat aidé » est entièrement dédiée aux aides accordées sous forme de subventions et à la rémunération des opérateurs, à l'exclusion de toutes avances remboursables intégralement financées sur fonds provinciaux, ce qui conduit à une diminution des financements de 405 933 298 FCFP. Toutefois, il faut noter que la baisse des financements au niveau du contrat de développement n'impacte en rien les objectifs de ce programme, car la rémunération de l'opérateur mandataire est maintenue dans l'opération

contractualisée et le financement des avances remboursables est réalisé hors contrat de développement.

Les fonds dégagés, à savoir 405 933 298 XPF, sont affectés au profit de l'opération I-1 « Sécurisation des infrastructures routières ».

En parallèle il apparaît aujourd'hui nécessaire d'avoir une analyse plus fine des mécanismes de financement du logement aidé, afin d'ajuster les objectifs de la politique de l'habitat en province Sud. Ces études en lien avec l'habitat aidé seront financées sur cette opération.

Le coût total de cette opération passe ainsi de 6 113 330 000 XPF à 5 707 396 702 XPF dont une part province Sud de 1 426 849 175 XPF.

➤ **Opération I-1 Sécurisation des infrastructures routières :**

Extension du champ de cette fiche en ajoutant au titre « ... et désenclavement de la côte Est de la province Sud (notamment Thio) », des opérations de sécurisation des liaisons routières importantes devant être menées sur ce secteur (ex. Pont de Thio, Pont de Kouergoa...) afin de fiabiliser et sécuriser les déplacements. En effet, le risque est grand, compte-tenu du réseau actuel, qu'en cas de cyclone, la Commune de Thio soit coupée du reste du territoire, en matière de liaison routière, et même que les liaisons internes à la commune soient interrompues.

Par ailleurs, pour répondre à ce besoin, la fiche contractuelle initiale de 1 000 000 000 XPF est augmentée de 405 933 298 XPF pour la porter au total à 1 405 933 298 XPF dont une part province Sud de 351 483 325 XPF.

➤ **Opération V-1 Accompagnement à la scolarité :**

Cette opération a connu une évolution sensible en 2018 dans son exécution suite à la demande de l'Etat de soumettre cette opération à la procédure des marchés publics, ce que la province a fait.

Contractualisée à hauteur de 750 000 000 XPF avec une tranche annuelle de 150 000 000 XPF, il s'avère que le nouveau mode de gestion a fait apparaître un besoin de financement annuel de cette opération inférieur, le ramenant ainsi à 141 000 000 XPF à partir de 2019.

Ainsi en cours d'année 2018, le montant de la tranche a déjà été abaissé de 20 000 000 XPF.

Il convient dorénavant d'acter de façon pérenne cette modification à savoir une tranche annuelle à 141 000 000 XPF pour les 3 années du contrat restant à courir.

Les fonds dégagés, à savoir 27 000 000 XPF, sont affectés au profit de l'opération « III-1 bis : Chantiers d'insertion ».

Le coût total de cette opération passe ainsi de 750 000 000 XPF à 723 000 000 XPF dont une part province Sud de 180 750 000 XPF.

➤ **Opération V-2 Accompagnement à la réussite des élèves internes :**

Lors de l'élaboration du contrat de développement, cinq internats bénéficiaient d'une aide pour mettre en place des actions bénéfiques à la réussite de leurs élèves. Or depuis, le nombre d'internat a été réduit et le nombre d'élèves également. La DDEC a fermé l'internat Darius Valden, lié au lycée Anova. Le nombre d'élève suivis est passé de 380 à 310 élèves en moyenne. C'est la raison pour laquelle l'enveloppe financière est réduite.

Ainsi en cours d'année 2018, le montant de la tranche a déjà été revu à la baisse de 26 000 000 XPF à 20 000 000 XPF.

Il convient dorénavant d'acter de façon pérenne cette modification à savoir une tranche annuelle à 20 000 000 XPF pour les 3 années du contrat restant à courir.

Les fonds dégagés, à savoir 18 000 000 XPF, sont affectés au profit de l'opération « III-1 : Chantiers d'insertion ».

Le coût total de cette opération passe ainsi de 130 000 000 XPF à 112 000 000 XPF dont une part province Sud de 28 000 000 XPF.

➤ **Opération III-1 Chantiers d'insertion :**

Chaque année la province Sud est sollicitée pour la réalisation d'opérations d'insertion au travers de chantiers d'insertion bien au-delà du montant contractualisé. A ce titre, en 2018 la demande s'élevait à 86 chantiers à la programmation pour un montant estimé à plus d'1,6 milliards XPF alors que le montant contractualisé s'élève à 100 000 000 XPF.

Aussi, les fonds dégagés des opérations « V-1 : Accompagnement à la scolarité » et « V-2 : Accompagnement à la réussite des élèves internes », à savoir 15 000 000 XPF sont affectés au profit de cette opération permettant de passer la tranche annuelle à 115 000 000 XPF sur les 3 dernières années du contrat.

Le coût total de cette opération passe ainsi de 500 000 000 XPF à 545 000 000 XPF dont une part province Sud de 136 250 000 XPF.

➤ **Opération IV-1 Maisons de santé de brousse :**

Suite à l'échec du projet de construction d'une nouvelle maison de santé à Yaté à cause de revendications foncières, la programmation globale de l'opération contractualisée a dû être revue.

Par ailleurs, afin de répondre au mieux au public cible des maisons de santé, il est proposé d'étendre l'opération aux maisons de santé des quartiers prioritaires de l'agglomération qui accueillent majoritairement les populations les plus fragiles.

En ce qui concerne les zones rurales, la majorité des maisons de santé nécessite des travaux de rénovation, d'extension, et/ou de construction. Si les travaux ont été envisagés sur certaines d'entre elles, la programmation est susceptible d'évoluer vers d'autres sites en fonction entre autres des disponibilités des autorisations d'engagement.

Le coût total de cette opération renommée « IV-1 bis : Restructuration et extension des maisons de santé des quartiers prioritaires et zones rurales » est de 560 000 000 XPF dont une part province Sud de 140 050 000 XPF est inchangé.

Le taux d'intervention de la collectivité est inchangé.

Cet avenant ne modifie pas l'enveloppe financière initiale de la part provinciale.

S'agissant de modifications d'opérations et redéploiement de crédits entre opérations, un avenant est nécessaire.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Dans la discussion générale, Mme Tiéoué a fait savoir son appréciation des actions programmées dans ce contrat pour améliorer la qualité de vie de la population de la province Sud, dont notamment les travaux de sécurisation des infrastructures routières, la réaffectation de fonds au profit des chantiers d'insertion, ainsi que de l'opération de restructuration et d'extension des maisons de santé.

Par ailleurs, Mme Tiéoué a émis une observation sur l'intitulé de l'opération n° IV-1 en proposant de changer le terme « brousse » par les termes « communes rurales » ou « communes de l'intérieur », plus en adéquation avec l'image de ces zones. En réponse, Mme Münkel a indiqué qu'il s'agissait de l'intitulé initial de l'opération intéressée et qu'il a été modifié comme suit : « Restructuration et extension des maisons de santé des quartiers prioritaires et zones rurales ».

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Philippe Blaise, M. Philippe Dunoyer, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Ithupane Tiéoué.).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 13 heures.

**Le rapporteur de la commission
du budget, des finances et du
patrimoine**



Philippe Blaise